

PAR VAN PHUC LÊ (64)

vice-chairman Apave,  
DG Europe Ouest et Asie

ET MICHEL BARAVALLE

directeur bâtiment Apave

# La maîtrise des nouveaux risques

Les nouveaux risques, notamment ceux liés aux catastrophes naturelles, l'évolution de la réglementation, autant de facteurs susceptibles de modifier sensiblement la mission des organismes de contrôle et de vérification tant au niveau national qu'au niveau international.

■ Comment évoluent les métiers du bâtiment ?

Il faut distinguer la France de l'international.

En ce qui concerne l'Hexagone, les évolutions sont d'abord liées à l'actualité, le tremblement de terre au Japon, d'où une forte préoccupation des pouvoirs publics sur le risque sismique dans les zones accueillant des centrales nucléaires, qui devrait se traduire assez rapidement par de nouvelles missions.

Une seconde évolution est liée aux nouvelles réglementations sur le bâtiment en général, par exemple celle de l'accessibilité des ERP aux handicapés, dont la mise aux normes est pour 2015, et pour laquelle nous en sommes au stade de la sensibilisation avec un diagnostic du patrimoine.

## Réduire les déperditions

Une troisième est liée au Grenelle de l'environnement, qui vise à diviser par quatre toutes les déperditions énergétiques, en envisageant deux démarches : construire des bâtiments à basse consommation, voire à énergie positive, c'est-à-dire producteurs d'énergie, et réhabiliter tout le patrimoine existant.

Cette nouvelle réglementation constitue de nouvelles opportunités pour Apave, avec par exemple des

réalisations de tests pratiqués *a posteriori*, notamment ceux relatifs à l'étanchéité pour vérifier les déperditions en énergie.

### Le Grenelle de l'environnement s'attaque aux déperditions énergétiques

La dernière a trait aux nouvelles modalités d'intervention de l'État, *via* les concessions et plus récemment les contrats de partenariat public-privé, opérant un transfert de l'activité construction et exploitation des ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.) dans le privé. Cette perspective ouvre de nouvelles missions de vérification, tant sur la partie à construire que sur l'existant (ponts, routes, viaducs), maintenant à la charge des conseils généraux.

À l'international, et surtout dans les pays en voie de développement, l'évolution du métier est également liée aux risques naturels, climatiques ou sismiques.

En France, la très forte concurrence qui s'exerce dans le secteur a eu pour effet de niveler les prix vers le bas, alors que les missions de contrôles et de vérifications mobilisent et requièrent la compétence d'experts. Concernant les appels

d'offres publics, la logique du « moins-disant » continue à prévaloir, tandis que celle du « mieux-disant » progresse peu.

## Mobiliser des équipes multinationales et multitechniques

À l'international, l'enjeu réside dans la capacité des organismes à mobiliser des équipes multinationales et multitechniques. Ils y parviennent grâce à une politique spécifique de généralisation des techniques françaises, qui passe par un transfert de savoir-faire, *via* des formations délivrées à toutes les équipes locales. Et cela dans des environnements où les réglementations sont moins prégnantes que la réglementation hexagonale. Il convient donc d'accompagner le maître d'ouvrage dans ses missions en tant que tierce partie indépendante.

## Déterminer les zones à risque

Les risques induits par les catastrophes naturelles ont également été réévalués. Il faut savoir que tous les documents d'urbanisme récents sont élaborés de plus en plus par les communautés d'agglomération, voire les métropoles, et identifient les risques notamment à travers les PPRN (plans de prévention des ris-

ques naturels) établis par l'État ou pour son compte, par des tiers qui permettent de déterminer les zones à risque.

## De nouvelles contraintes

Depuis les inondations de ces dernières années, notamment celle de 2009 en Vendée, particulièrement meurtrière, il y a eu une extension des zones inondables, qui concerne la plupart des communes du littoral.

Le risque d'incendie est très important dans la moitié sud du pays, mais aussi dans les tunnels. La prise en compte par l'État de tous ces risques majeurs, leur réévaluation ont véritablement imposé de nouvelles contraintes qui obèrent la plupart des terrains à construire et impactent un certain nombre de régions. Même si le principe de précaution a ses limites, la survenue d'un événement climatique ou d'un incident grave impose à l'État d'anticiper et de prendre ces risques en compte dans des zones, qui, par analogie, peuvent voir le risque se produire.

**Le tremblement de terre au Japon crée de nouvelles missions sur le risque sismique**



Les catastrophes naturelles modifient la mission des organismes de contrôle.

© REUTERS

## Une réévaluation des risques nucléaires

Compte tenu du peu de recul sur l'événement, à notre niveau, nous ne mesurons pas encore l'impact de Fukushima, mais il est certain que dans les mois qui viennent, il va y avoir un diagnostic général de toutes les installations, et une prise en compte des risques climatiques et sismiques plus importante pour les futures constructions. En France, nous avons des centrales nucléaires qui disposent déjà d'un degré de sûreté et de sécurité de fonctionnement extrêmement élevé, et qui sont gérées par un seul gestionnaire,

## APAVE

Apave est un organisme de contrôle destiné à assurer la sûreté des installations et le contrôle technique de construction. Couvrant l'ensemble des secteurs, le leader français de la maîtrise des risques est présent à l'international dans une cinquantaine de pays, sur les grands marchés porteurs : énergie, pétrole et gaz, bâtiment et infrastructure, aviation.

EDF, qui dispose de capacités techniques très importantes. Mais en raison de l'ampleur de l'événement et de ses conséquences, l'État est actuellement en train de réévaluer les risques, notamment par les différents ministères concernés (Écologie et Industrie). Même si nous ne connaissons pas encore la teneur de cette réévaluation, ni la forme sous laquelle elle va se faire, il en résultera différents scénarios d'où vont découler toute une série d'études complémentaires, et peut-être même des modifications pour rehausser le niveau de sécurité et de sûreté de fonctionnement des centrales. Pour Tchernobyl, la catastrophe était liée principalement aux installations elles-mêmes, l'événement Fukushima va demander d'intégrer de façon plus importante les risques externes en prenant des hypothèses plus défavorables. ■



Déterminer les zones à risque.

© REUTERS